

Décision n°28/2023

Objet : Acquisition d'un chariot élévateur semi-industriel 3,5 T d'occasion avec godet enfourchable hydraulique neuf - SAVIM Manutention

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22 4° ;

VU la délibération du conseil municipal n°08/2020 en date du 25 mai 2020, attribuant à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L. 2122.22 du Code général des collectivités territoriales, et notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, d'un montant inférieur à 90.000 € H.T, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

CONSIDERANT la nécessité de s'équiper d'un chariot élévateur semi-industriel 3,5 T avec godet enfourchable hydraulique pour les besoins des services Protocole et Techniques ;

DECIDE

- Article 1** Un marché simplifié de travaux n°CO.23.02 est passé avec la société SAVIM Manutention, dont le siège est PAE la Baume II, 5 rue G. Eiffel à Servian (34290) pour la fourniture d'un chariot élévateur semi-industriel 3,5 T d'occasion avec godet enfourchable hydraulique neuf, aux conditions suivantes :
- Délais de livraison : 8 semaines maximum, à compter de la date de notification du marché,
 - Prix fermes et non actualisables : 27.800,00 € H.T., soit 33.360,00 € T.T.C., selon annexe financière/propositions commerciales n°5000007201/M et n°5000007202/M du 7 avril 2023.
- Article 2** La dépense correspondante est prévue au budget de la commune – chapitre 21.
- Article 3** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable Métropole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte en prochaine réunion publique du Conseil Municipal.
- Article 4** Monsieur le Maire informe du caractère exécutoire du présent acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au contrôle de légalité.

Décision certifiée exécutoire par :

Transmission en Préfecture

Mise en ligne le **11 Mai 2023**

Fait à Vendargues, le 11 mai 2023.
Le Maire,
Guy LAURET.

